

# Adapter la conduite des troupeaux pour limiter les besoins fourragers

**Il existe différents leviers d'action pour limiter le déficit fourrager (-45% environ). Dans tous les cas, une évaluation des stocks est la première étape. Ensuite, la conduite des troupeaux peut être adaptée.**

## En élevage laitier - Anaïs Jouvente, Cantal Conseil élevage

**1- Réformer les vaches vides, à faible niveau de production ou encore les vaches à problèmes** (cellules, mammites, boiterie,...) qui seront incapables de rentabiliser des rations coûteuses. La réalisation de diagnostics de gestation permet d'anticiper les réformes.

**2- Après avoir établi, le bilan fourrager :**

**Si le déficit fourrager est inférieur à 3kg de MS/UGB, l'achat de concentré supplémentaire suffit.** Des précautions s'imposent pour éviter les risques d'acidose : assurer un minimum de fourrage grossier, choisir des concentrés riches en fibres ou en amidon lent, fractionner les apports dans la journée. Il est conseillé d'employer des substances tampon tel que le bicarbonate pour stabiliser le pH du rumen.

**Si le déficit est supérieur à 3kg de MS/UGB, l'achat de fourrage est incontournable.** Avant d'acheter, il faut comparer le coût de l'UF entre les fourrages disponibles.

**3- Pour les vaches en lactation :** utiliser les fourrages disponibles les plus riches et les associer avec des fibres de bonne qualité. Dans la majorité des cas, le foin et l'ensilage d'herbe vont faire défaut. Pour les remplacer cette année le choix est restreint. La luzerne déshydratée en brin est très appropriée pour sécuriser la ration et apporter en plus une quantité d'azote non négligeable. Pour l'énergie, le maïs doux peut être une solution.

**4- Pour les génisses et les vaches tarées :** la paille peut entrer facilement dans les rations de ces animaux aux besoins modérés. Elle doit être associée à un aliment concentré et à une complémentation minérale et vitaminique. Si les quantités de paille distribuée sont importantes, l'ajout d'un aliment liquide améliore l'appétence et favorise l'ingestion.

**5- Avancer l'âge au vêlage :** une primipare à 24 mois consomme 4 tonnes de MS de moins qu'une primipare de 3 ans avec des performances proches après vêlage.

## En élevage allaitant - Bernard Lafon, responsable du service bovins viande et de bovins croissance

**Les priorités sont assez identiques au système laitier :**

**1- Adapter le nombre de vaches en réformant par anticipation** les vaches vides ou peu productives. Il peut être opportun, de pratiquer des diagnostics de gestation. Le coût alimentaire quotidien d'une vache allaitante tarie équivaut approximativement à 1,8 €/jour.

**2- Maintenir les vaches suitées et les génisses dans un état corporel qui n'altère pas leurs capacités de production actuelles et futures.** Par contre, excepter les femelles en fin de gestation qui vèleront à l'automne 2015, les génisses peuvent supporter une faible croissance de 0 à 200 g par jour pendant deux mois maximum. Cela pourra être compensé par une croissance plus élevée à l'automne si les conditions de pâturage sont bonnes.

**3-** Pour les broutards, utiliser la possibilité de **commercialiser sur le marché turc** si le cours des veaux légers (<300 kg) se maintient. Les besoins alimentaires des mères seront ainsi réduits (5 à 6 UF/jour). Si vous décidez d'alourdir les broutards, il faut compter quasiment 2 €/jour de coût alimentaire par veau de 300 à 400 kg.

**4- Surveiller la consommation de concentrés des broutards au nourrisseur ;** si elle dépasse 4 kg/veau/jour, envisager le sevrage.

Quelques principes de base doivent toujours être respectés :

- veiller à la qualité de la paille surtout si c'est le seul fourrage dans la ration,
- étaler les apports de concentrés (matin et soir) surtout si la quantité d'aliment dépasse les 3 kg,
- maintenir du sel et de l'eau propre à disposition des animaux,
- apporter un correcteur azoté type aliment liquide ou tourteaux dès que la quantité de paille dépasse 2 à 3 kg,
- être attentif au comportement des animaux (ruminant, ingestion, stress) et à leur état corporel.

Si vous devez déjà apporter des fourrages, les adaptations s'examinent par catégorie d'animaux, et se raisonnent en fonction des dates de vêlage et de mise à la reproduction.

**Contactez nos techniciens, ils vous aideront dans vos démarches :**

choix des réformes, établissement de bilans fourragers, orientation des achats, adaptation de rations aux différentes catégories d'animaux.

**Document du 1 août 2015**

**Pour tous renseignements :**

Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139° RI - 15002 Aurillac Cédex

Tél : 04 71 45 55 26 - ede@cantal.chambagri.fr